Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260710-D2026_48-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.48

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 03 juillet 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER – Claude TAUVRY – Martine LE BOZEC, adjoints - Marilyn LE MOIGN – Annick GUYON – Xavier CERTAIN – Isabelle LE DREFF – Fabienne LE BRIS – Philippe POCHON – Sébastien MARTIN– Arnaud NAJARRO.*
***Absents excusés** : Gurvand BOURHIS – Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Désignation des représentants de la Commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Suite au renouvellement des instances municipales, le CNAS invite le conseil à procéder à la désignation de deux délégués locaux du CNAS au sein de la collectivité :

- Un délégué représentant les **élus** : désigné parmi les membres du conseil municipal
- Un délégué représentant les **agents** : issu de la liste des bénéficiaires.

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques de réduction…qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme représentants :

- **Pour les élus** Nina CORLAY
- **Pour les agents** Solenn LE COCQ

Le conseil adopte cette délibération **à l'unanimité**.

Fait et délibéré le 10 juillet 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GOUAREC 22570